

# Déclaration



## MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le budget présenté par le Conseil administratif pour 2023 s'inscrit dans un contexte toujours marqué par les crises successives et les incertitudes qu'elles génèrent. En effet, après la crise COVID, c'est un retour de l'inflation ainsi que celle provoquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie que nous devons affronter. Les conséquences sont multiples, hausse des coûts de l'énergie (électricité, gaz et pétrole) et des matières premières qui, à leur tour, impliquent des hausses importantes dans tous les secteurs. Pour la commune, celles en relation aux coûts de la construction, aux travaux d'entretien ainsi qu'aux coûts de rénovation et d'assainissement énergétique, ont un impact particulièrement important. A ces augmentations des coûts s'ajoutent les difficultés d'approvisionnement pour certains biens et services. En toile de fond, le dérèglement climatique et ses effets se manifestent inexorablement et de plus en plus fortement au niveau mondial, mais aussi au niveau local.

Dans ce contexte s'impose la nécessité d'assurer le maintien de la cohésion sociale et une bonne qualité de vie pour toutes et tous en nous inscrivant dans les objectifs définis à moyen et long terme pour l'action communale (et ce d'autant plus que les impacts mentionnés touchent davantage les plus vulnérables). Le plan de législature<sup>1</sup>, dont les axes visent la mise en place d'une ville résiliente (afin d'anticiper les impacts négatifs du réchauffement climatique) et une qualité de vie responsable, oriente le cadre d'action et les choix du Conseil administratif et garde, d'autant plus dans ce contexte difficile, toute sa pertinence et sa validité.

Le budget 2023 présente un total de charges de CHF 128.5 mio et des revenus à hauteur de CHF 123.8 mio soit un déficit de CHF 4.7 mio, en augmentation par rapport au budget 2022 (et stable par rapport au B21, qui était de 4.9 mio).

CHF / millions	Budget 2022	Budget 2023	Ecart en millions	Ecart en %
Charges	119.9	128.5	+ 8.6	+ 7.2 %
Revenus	117	123.8	+ 6.8	+ 5.9 %
Résultat	./. 2.9	./. 4.7	./. 1.8	+ 62 %

Les charges ont fait l'objet d'une analyse minutieuse et rigoureuse afin de limiter leur augmentation. Cependant, force est de constater que cette dernière est due à hauteur de 61% (correspondant à CHF 5.3 mio sur 8.6 mio) à la variation à la hausse de charges dites contraintes (en lien notamment avec une partie des charges de transfert + CHF 3.4 mio, mais aussi au coût des énergies + CHF 1.85 mio).

<sup>1</sup> Les objectifs du plan de législature s'articulent autour des 4 axes suivants :

1. Une ville accueillante et harmonieuse,
2. Une empreinte environnementale réduite et durable,
3. Un développement territorial de qualité,
4. Une commune innovante et orientée vers les usagers.

Notons, parmi les charges de transfert CHF 2.6 mio de charges liées à la péréquation financière entre communes (Fond Intercommunal CHF +1 mio, contribution à l'accueil des sans-abris CHF 0.9 mio renforcement de la péréquation des ressources au sein de l'ACG, +CHF 0.7 mio), ainsi que l'augmentation de la participation communale aux frais d'organismes intercommunaux (plus CHF 0.8 mio au total pour le GIAP, le SIACG, le SIS et la FASe). Ces augmentations sont particulièrement lourdes pour Carouge également car notre centime additionnel (qui est un facteur central dans le calcul de la capacité financière de chaque commune), est comparativement bas par rapport aux autres grandes communes du canton. Ceci se traduit par une contribution, en proportion, plus importante des charges intercommunales. Le solde de l'augmentation de ces charges de transfert provient du subventionnement, en augmentation, des EVEs (crèches CHF + 0.8 mio).

Ces hausses de charges sont atténuées par la diminution du montant des amortissements (moins CHF 1.4 mio) qui s'explique par les amortissements complémentaires votés en 2021 et qui vont permettre de diminuer cette charge jusqu'en 2027.

Par ailleurs, le projet de budget 2023 affiche une augmentation limitée des postes de 6.65 ETP (+2.63%) par rapport à 2022 dont 4.5 ETP pour de nouveaux postes, 0.5 ETP pour la pérennisation d'un poste existant et 1.35 ETP pour des augmentations de taux de travail.

Alors que le Conseil administratif et l'administration ont mis en place des systèmes visant plus d'efficacité et de synergies entre services, le nombre de tâches, leur complexification et l'effet des crises exogènes successives, nécessitent des augmentations indispensables. En effet, le Conseil administratif a procédé, dans ce domaine également, à des arbitrages en se limitant aux postes essentiels pour assurer le bon fonctionnement de l'administration mais également pour conserver une charge de travail raisonnable pour le personnel. On peut noter ici qu'une partie non négligeable de l'augmentation des frais de personnel, soit CHF 0.475 mio provient, cette année, de la compensation du renchérissement (2.7%, conformément au règlement communal).

Concernant les revenus, ils sont également en augmentation à hauteur de CHF 6.8 mio (+5.9%). Cette hausse des revenus provient d'une part de l'augmentation des revenus fiscaux des personnes physiques (+ CHF 3.1 mio) ainsi que de la taxe professionnelle (+CHF 1.9 mio).

A noter qu'environ 60% de l'impôt des personnes physiques provient de contribuables travaillant à Carouge mais n'y résidant pas.

La fiscalité des personnes morales est, elle, en recul de CHF 0.9 mio. La taxe professionnelle, qu'une initiative cantonale voudrait abolir, reste toujours d'une importance prépondérante voire vitale pour Carouge puisqu'elle représente près de 15% du total des recettes communales ou 58% des recettes fiscales des entreprises.

A mentionner une hausse de près de CHF 3 mio des revenus financiers qui s'explique par la réévaluation du patrimoine financier communal (valeurs immobilières réactualisées sur la base des nouvelles normes comptables MCH2).

La valeur du centime additionnel est en légère augmentation à CHF 1.89 mio (+ 3% par rapport au budget 2022) ce qui confirme le bon potentiel des recettes fiscales de la commune indispensable pour assurer le financement des nombreux investissements programmés pour ces prochaines années.

A noter que le Plan Financier Quadriennal (PFQ) prévoyait, pour 2023 et pour rappel, une réévaluation à la hausse du centime additionnel de 1.5 cts qui, considérant les enjeux présents et à venir, aurait été justifiée et aurait permis de réduire de près de CHF 3 mio le déficit prévu<sup>2</sup>.

Cependant, le Conseil administratif, au vu du contexte décrit en début de ce message et dans l'optique d'une politique anticyclique, propose pour l'exercice 23 le maintien du centime additionnel à 40.

### **Une dette en diminution mais des investissements importants à prendre en compte**

Grâce aux bons résultats comptables de ces deux dernières années, la dette communale devrait diminuer de près de CHF 6 mio pour se fixer à CHF 116.5 mio (diminution de la dette par habitant de CHF 5'402 en 2022 à CHF 5'076 en 2023).

Selon les prévisions d'investissement, il s'agit néanmoins d'une diminution temporaire, au vu des projets communaux à venir et des amortissements qu'ils vont impliquer. En effet, la commune devra faire face, ces prochaines années, à de nombreux investissements indispensables pour accompagner son développement et la transition énergétique et pour anticiper l'augmentation de la population liée à l'aménagement de quartiers existants (Fontenette, Tambourine) ou de nouveaux quartiers (Etoile, Grosselin). Ces développements impliqueront des investissements lourds pour des aménagements urbains, des écoles, des crèches et autres équipements publics. Sans oublier les projets déjà fortement engagés comme la piscine municipale, la rénovation de l'école des Pervenches ou le parking Vibert-Sardaigne.

Au final, le Conseil administratif propose un budget certes déficitaire mais résolument orienté vers le maintien des prestations à la population et fidèle aux axes de développement fixés dans le plan de législature. Nous vous invitons à soutenir ce budget.

Le Conseil administratif tient à souligner le grand engagement des collaboratrices et collaborateurs durant l'année 2022 encore marquée par l'incertitude et la complexité qui n'occultent cependant pas la vision positive et un esprit orienté vers la recherche de solutions innovantes et efficaces pour le bien-être de la population carougeoise.

Le Conseil administratif

---

<sup>2</sup> Pour rappel et en relation avec l'impact sur les rentrées fiscales engendrées par la mise en œuvre de RFFA, les communes peuvent présenter des budgets déficitaires jusqu'à 2027.

## SOMMAIRE

### 1 SYNTHÈSE

- 1.1 Evolution des charges et revenus depuis 5 ans
- 1.2 Variations des charges
- 1.3 Variations des revenus

### 2. REVENUS

- 2.1 Répartition des revenus
- 2.2 Répartition des autres revenus
- 2.3 Répartition des revenus fiscaux sur le total des revenus

### 3 FISCALITE

- 3.1 Evolution des revenus de la fiscalité (PP, PM, TPC)
- 3.2 Valeur du centime additionnel (PP, PM)
- 3.3 Fiscalité Personnes Physiques (PP) – sources de revenus
- 3.4 Fiscalité Personnes Morales (PM) – sources de revenus
- 3.5 Taxe Professionnelles Communale (TPC)

### 4 CHARGES

- 4.1 Répartition des charges par 2 natures (NN)
- 4.2 Neutralisation des charges incompressibles par 2 natures (NN)
- 4.3 Traitement du personnel
- 4.4 Variations des charges de biens, services et marchandises (nature 31)
- 4.5 Variations des charges financières (nature 34)
- 4.6 Variations des charges de transfert (nature 36)
- 4.7 Evolution des charges d'amortissements (investissements)

### 5 INVESTISSEMENTS

- 5.1 Evolution des investissements nets & taux de réalisation
- 5.2 Principales dépenses d'investissements

### 6 DETTE

- 6.1 Intérêts de la dette
- 6.2 Evolution de la dette par habitant
- 6.3 Evolution de l'endettement net (après déduction des liquidités)

### 7 PLAN DES INVESTISSEMENTS

- 7.1 Un outil de pilotage en complément du budget
- 7.2 Projection des investissements 2023-2030
- 7.3 Projection de la dette intérêts 2023-2030
- 7.4 L'autofinancement 2023-2030
- 7.5 Projection des amortissements 2023-2030
- 7.6 Conclusion

1 SYNTHÈSE

1.1 ÉVOLUTION DES CHARGES ET REVENUS DEPUIS 5 ANS

CHF/mio	R2019	BU 2020	R2020	BU 2021	R2021	BU 2022	BU 2023
Charges	103.0	109.2	107.9	113.4	121.6	119.9	128.5
Revenus	103.1	105.0	108.2	108.6	125.1	117.0	123.8
Delta	0.1	- 4.2	0.3	- 4.8	3.5	- 2.9	- 4.7

Fig.1 : Evolution des charges et des revenus

Au budget 2023, les charges sont estimées à CHF 128.5 millions pour CHF 123.8 millions de revenus, soit un excédent de charges estimé à CHF -4.7 millions. L'excédent représente 3.7% du total de charges.

Il est à noter que si les charges du budget 2023 progressent de CHF 8.6 mio soit +7.2% par rapport au budget 2022, les revenus quant à eux, augmentent de CHF 6.8 mio soit +5.9%, ce qui ne permet cependant pas de réduire l'excédent de charges.

ÉVOLUTION DES CHARGES ET REVENUS EN MIO CHF

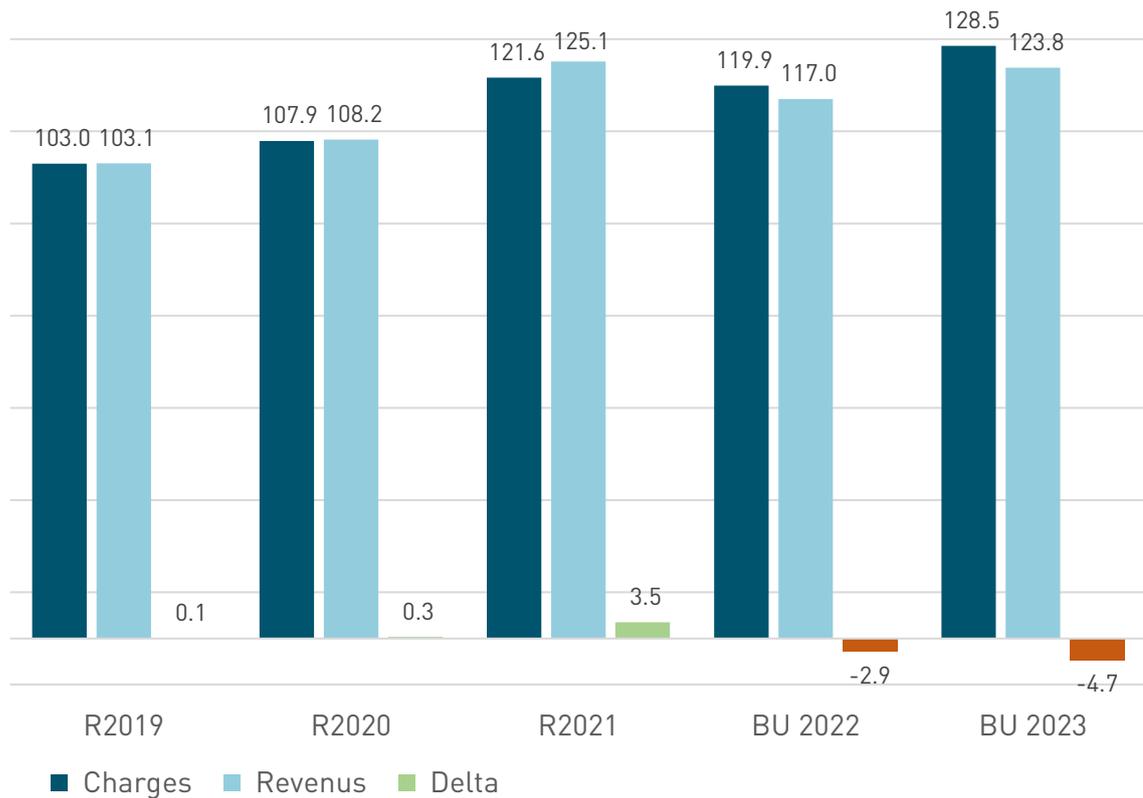


Fig.2 : Graphique Evolution des charges et des revenus

## 1.2 VARIATIONS DES CHARGES

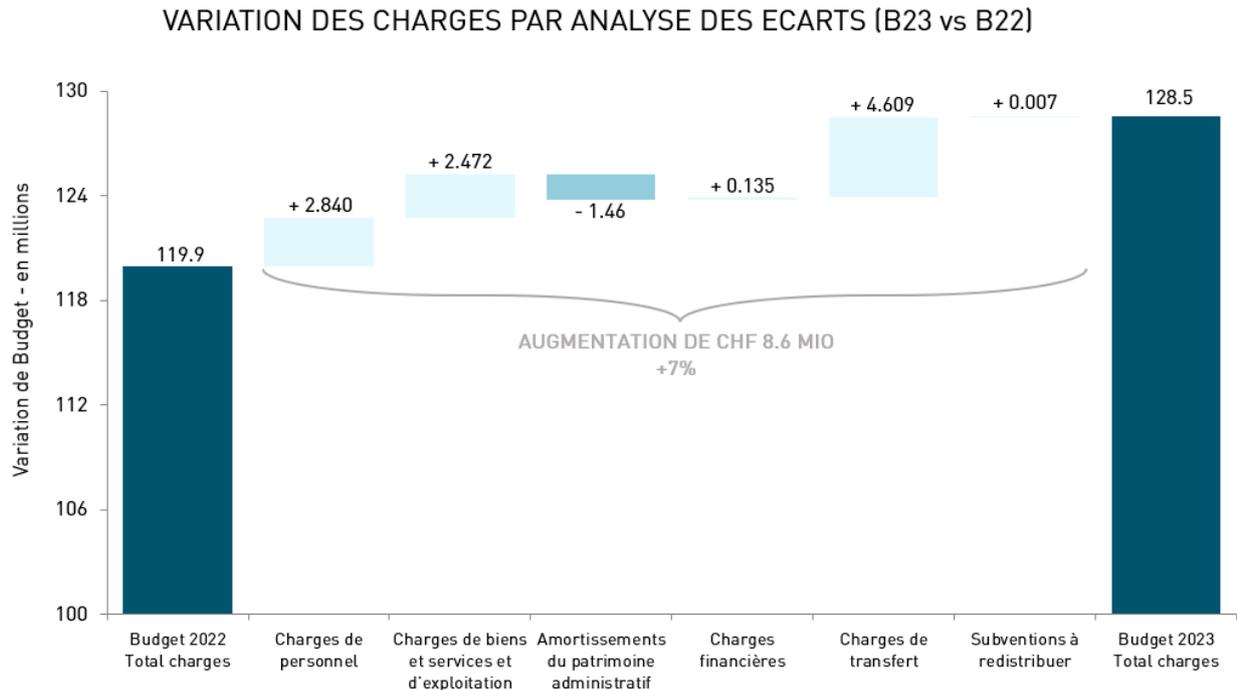


Fig.3 : Variations des charges

## 1.3 VARIATIONS DES REVENUS

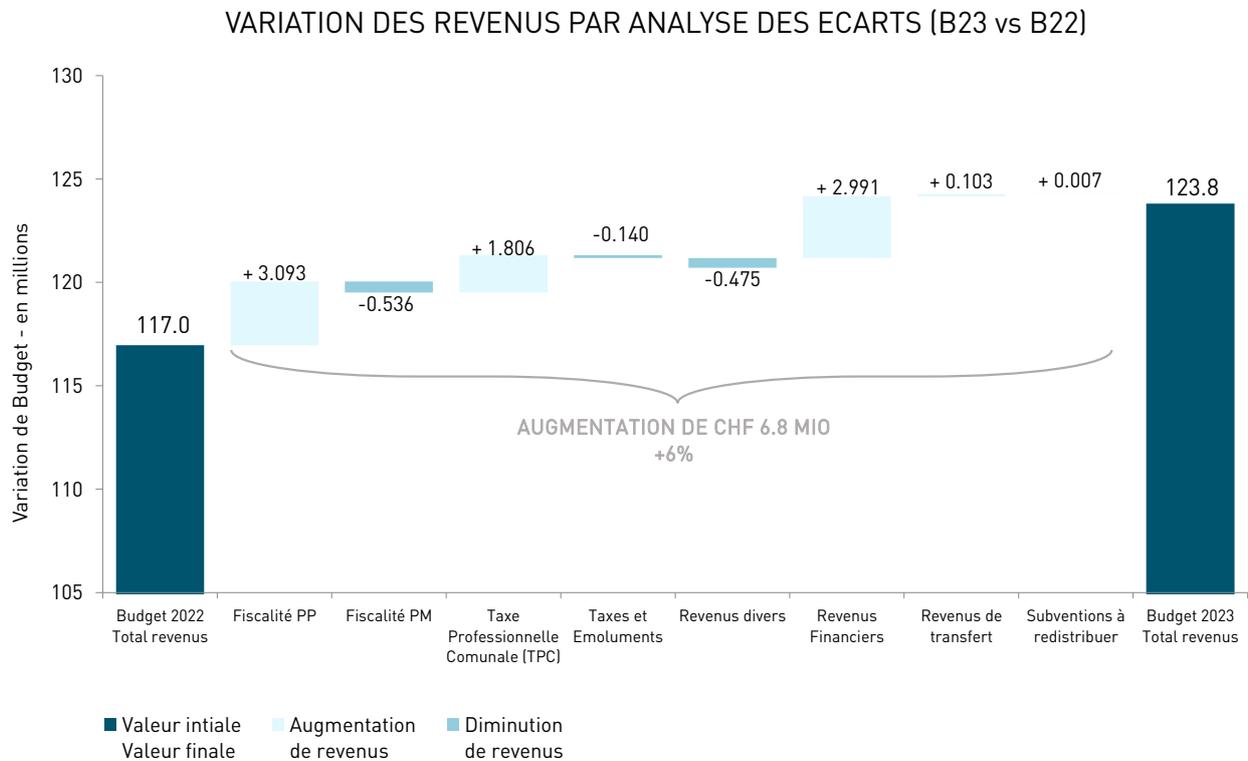


Fig.4 : Variations des revenus

## 2. REVENUS

### 2.1 REPARTITION DES REVENUS

CHF/mio	R2021	%	BU 2022	%	BU 2023	%	Δ B23- B22
Personnes physiques	62.7	50%	59.2	51%	62.3	50%	+ 3.1
Personnes morales	17.0	14%	14.4	12%	13.5	11%	- 0.9
Taxe professionnelle	17.5	14%	17.1	15%	19.0	15%	+ 1.9
Fonds de péréquation	2.6	2%	2.1	2%	2.4	2%	+ 0.3
Autres revenus (*) <sub>cf. 2.2</sub>	25.4	20%	24.2	21%	26.6	21%	+ 2.4
<b>Total des revenus</b>	<b>125.1</b>	<b>100%</b>	<b>117.0</b>	<b>100%</b>	<b>123.8</b>	<b>100%</b>	<b>6.8</b>

Fig.5 : Répartition des revenus

- Le tableau sur la répartition des revenus pour le budget 2023 montre que les revenus estimés (base octobre 2022) liés à la fiscalité des Personnes Physiques (PP) et pour la Taxe Professionnelle Communale (TPC) ont évolué de façon positive entre les estimations fiscales de 2022 à 2023, ce qui n'est pas le cas pour les revenus liés à la fiscalité pour les Personnes Morales (PM).
- En comparaison avec le budget précédent, l'augmentation des rentrées TPC (+1.9 mio) représente près d'un tiers de l'augmentation totale des revenus estimés pour le budget 2023.
- 79% des revenus au budget 2023 sont composés de revenus de la fiscalité (PP, PM, TPC) et du fonds de péréquation.

#### REPARTITION DES REVENUS EN MIO.- CHF

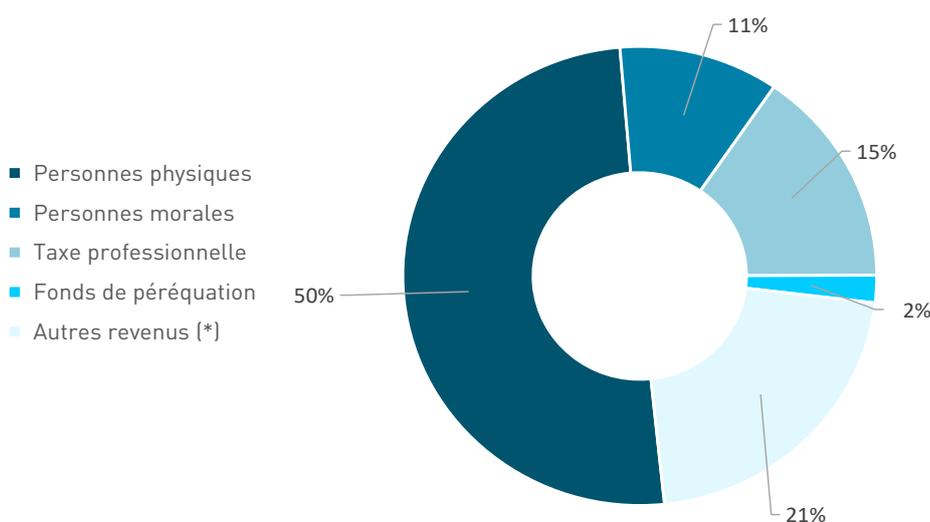


Fig.6 : Graphique Répartition des revenus

## 2.2 REPARTITION DES AUTRES REVENUS

(\*) La répartition des autres revenus se fait de la manière suivante, sur 2 natures (NN) :

NN	Autres Revenus	R2021	%	BU2022	%	BU2023	%	Δ B23- B22
42	Taxes (a)	7.6	30%	7.1	30%	7.0	26%	- 0.14
43	Revenus divers	3.2	13%	2.2	9%	1.7	7%	- 0.47
44	Revenus financiers	7.7	30%	8.5	35%	11.5	43%	+ 3.00
46	Revenus de transfert	7.0	28%	6.3	26%	6.4	24%	+ 0.10
47	Subventions à redistribuer	0.1	0%	-	0%	0.01	0%	+ 0.01
	<b>Total des Autres revenus</b>	<b>25.4</b>	<b>100%</b>	<b>24.1</b>	<b>100%</b>	<b>26.6</b>	<b>100%</b>	<b>2.5</b>

Fig.7 : Répartition des autres revenus

- **Nature 42, Taxes** : Le budget 2023 des taxes est en baisse de CHF 140'400 par rapport au budget 2022, en raison notamment des grandes variations budgétaires liées aux remboursements et participations de tiers dont les remboursements des EVEs (CHF -0.97 mio).

Les augmentations sont principalement en lien avec :

- les indemnités perte de gain pour CHF 300'000 cette augmentation doit être mise en relation avec l'augmentation des charges pour le même montant ;
- les recettes stationnement en zones macaron pour CHF 160'000 ;
- les redevances chantier du domaine public pour CHF 150'000 ;
- la facturation des déchets urbains incinérables des entreprises pour CHF 80'000 ;
- et la facturation des locations de matériel (manifestations) pour CHF 60'000.

- **Nature 43, Revenus divers** : Le budget 2023 est en diminution en comparaison à 2022 et ceci est dû à :
  - la diminution de l'indemnité d'expropriation du CEVA pour CHF 560'000 qui interviendrait en 2023. Pour rappel CHF 1 mio était budgété en 2022, or selon décision juridique une vente au tarif de CHF 440'000 devrait avoir lieu ;
  - par ailleurs, une augmentation de recettes des repas des restaurants scolaires est estimée, en raison de l'ajustement des tarifs (gérés par le GIAP) et ce depuis la rentrée scolaire 2022/23, pour un montant de CHF 70'000 en 2023.

**Nature 44, Revenus financiers** : Le budget 2023 de la nature 44 est caractérisé par une hausse importante. Celle-ci s'explique par la réévaluation du patrimoine financier aux comptes de la Ville de Carouge. Conformément à l'entrée en vigueur des nouvelles normes comptables en 2018 (MCH2), le patrimoine financier des communes doit être réévalué. Aussi l'augmentation des revenus financiers est budgétée pour CHF 3 mio en 2023.

- **Nature 46, Revenus de transfert** : Le budget 2023 est en légère augmentation par rapport au budget 2022 de CHF 103'000, dont une augmentation de subvention pour l'accueil de la petite enfance (FDAP) de CHF 119'000 et une diminution de CHF 65'000 concernant la fin du projet Smart city en 2022.

## 2.3 REPARTITION DES REVENUS FISCAUX SUR LE TOTAL DES REVENUS

NN	Autres Revenus	R2021	%	BU2022	%	BU2023	%	Δ B23- B22
40	Revenus fiscaux	99.7	80%	92.8	79%	97.2	79%	4.4
42-47	Autres Revenus	25.4	20%	24.2	21%	26.6	21%	2.4
<b>Total des Revenus</b>		<b>125.1</b>	<b>100%</b>	<b>117.0</b>	<b>100%</b>	<b>123.8</b>	<b>100%</b>	<b>6.8</b>

Fig.8 : Répartition des revenus fiscaux sur le total des revenus

Les revenus fiscaux enregistrent une augmentation totale de CHF +4.4 mio entre le budget 2022 et les estimations au budget 2023. Comme vous pourrez en prendre connaissance dans la partie en lien avec la fiscalité<sup>3</sup>, les revenus fiscaux des Personnes Physiques (PP) augmentent de CHF 3.1 mio tandis que les revenus fiscaux des Personnes Morales (PM) diminuent de CHF 0.9 mio.

En ce qui concerne les revenus de la Taxe Professionnelle Communale<sup>4</sup>, ils représentent une partie essentielle des rentrées fiscales (plus de 15% du total des revenus, et 58% des revenus de la fiscalité des entreprises), avec un montant budgété pour 2023 estimé à CHF 19.0 mio. Cela représente une augmentation de +11% soit CHF +1.9 mio.

### REPARTITION DES REVENUS FISCAUX & NON-FISCAUX EN MIO.- CHF

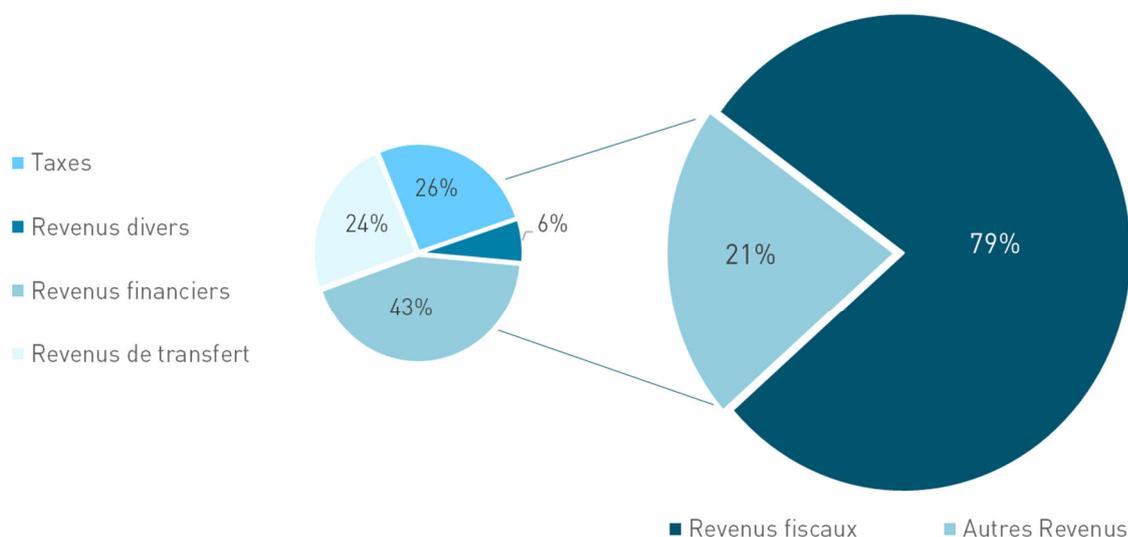


Fig.9 : Graphique répartition des revenus fiscaux et non-fiscaux

<sup>3</sup> Point 3 - Fiscalité

<sup>4</sup> Point 4 – Taxe Professionnelle Communale (TPC)

### 3 FISCALITE

#### 3.1 EVOLUTION DES REVENUS DE LA FISCALITE (PP, PM, TPC)

CHF/mio	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Budget Fiscalité</i>	82.2	82.3	85.1	92.8	97.2
Réel Fiscalité	82.8	88.0	99.7		
Ecart	+ 0.6 +1%	+ 5.7 +7%	+ 14.7 +17%		

Fig.10 : Evolution des revenus de la fiscalité

- Les estimations des revenus de la fiscalité sont au budget 2023 en hausse de plus de 18% depuis le début de la législature en 2020 soit CHF +14.9 mio passant de CHF 82.3 mio en 2020, à CHF 97.2 mio en 2023, et ce sans que la population augmente.
- Ces augmentations de revenus de la fiscalité ainsi qu'une maîtrise importante des charges ont permis de ne pas augmenter le centime additionnel, **il reste inchangé à 40.**
- Pour rappel il était initialement prévu dans le Plan financier quadriennal (PFQ) une augmentation équivalente de +1 centime au budget 2022 repoussée au budget 2023, et en 2023 +1.5 centime pour arriver à 42.5.
- On observe que l'écart entre les comptes bouclés (réel) et le budget estimé a augmenté de plus en plus lors des derniers exercices clôturés, l'écart passant de 1% en 2019 soit CHF +0.6 mio à 17% en 2021, soit CHF +14.7 mio. Basé sur les estimations de l'AFC, en 2021 le réel est plus élevé que le budget 2022. Pour le budget 2023, les dernières estimations fiscales de l'AFC ont été ajustées de +3%.

### 3.2 VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL (PP, PM)

Montants en CHF	BU 2023		Valeur de Production		Valeur du centime	
	BU 2023	%	Centimes Additionnels	par centime	Population estimée 2023	par habitant
Personnes physiques	62'279'816	82%	40	1'556'995	22'950	67.84
Personnes morales	13'535'230	18%		338'381		14.74
<b>Total</b>	<b>75'815'046</b>	<b>100%</b>		<b>1'895'376</b>		<b>82.59</b>

Montants en CHF	BU 2022		Valeur de Production		Valeur du centime	
	BU 2022	%	Centimes Additionnels	par centime	Population 2022	par habitant
Personnes physiques	59'188'160	80%	40	1'479'704	22'678	65.25
Personnes morales	14'391'000	20%		359'775		15.86
<b>Total</b>	<b>73'579'160</b>	<b>100%</b>		<b>1'839'479</b>		<b>81.11</b>

Fig.11 : Valeur du centime additionnel (PP, PM)

- La valeur du centime additionnel est en légère augmentation par rapport au budget 2022.
- La valeur de production totale par centime additionnel est estimée à environ CHF 1.9 mio au BU23, en légère augmentation par rapport au B22.
- A noter que la projection d'habitants est estimée en très légère augmentation pour l'année 2023 (soit +1%).
- La valeur du centime par habitant est estimée à CHF 82.59 (soit +2%) au BU23.

### 3.3 FISCALITE PERSONNES PHYSIQUES (PP) – SOURCES DE REVENUS

Montants en Mio. de CHF	R2019	BU2020	R2020	BU2021	R2021	BU2022	BU2023	Δ B23- B22
Barème ordinaire (IBO)	44.6	42.0	44.0	44.1	44.0	41.8	43.3	+ 1.5
Prestation en capital - fortune (IPC)	0.6	0.2	0.9	0.3	1.0	0.3	0.3	=
Impôt à la source (IS)	12.3	12.1	13.2	13.0	17.7	17.1	18.7	+ 1.6
<b>Personnes physiques (PP)</b>	<b>57.5</b>	<b>54.3</b>	<b>58.1</b>	<b>57.4</b>	<b>62.6</b>	<b>59.2</b>	<b>62.3</b>	+ 3.1

Fig.12 : Fiscalité personnes physiques (PP) – sources de revenus

Impôt barème ordinaire = IBO = s/revenu et fortune

Impôt prestation en capital = IPC = par exemple versement 2e pilier = taxation séparée

- La production annuelle budgétée 2023 des revenus de la fiscalité des personnes physiques (PP) est en hausse de CHF +3.1mio. Elle passe de CHF 59.2 mio en 2022 à CHF 62.3 mio en 2023. Celle-ci se rapproche du dernier réel 2021 qui était à CHF 62.6.
- Cela est dû à la progression de l'impôt à la source CHF +1.7mio soit +10%, passant de CHF 17.1 mio en 2022 à CHF 18.7 mio en 2023, ainsi qu'à la hausse de CHF 1.5 mio de l'impôt IBO soit +4%.

### 3.4 FISCALITE PERSONNES MORALES (PM) – SOURCES DE REVENUS

Montants en Mio. de CHF	R2019	BU2020	R2020	BU2021	R2021	BU2022	BU2023	Δ B23- B22
Impôt sur le bénéfice	9.3	8.1	6.7	7.9	12.1	13.5	13.0	-0.5
Impôt sur le capital	1.8	1.6	2.0	1.1	1.5	0.9	0.6	-0.3
<b>Personnes morales (PM)</b>	<b>11.1</b>	<b>9.7</b>	<b>8.7</b>	<b>9.0</b>	<b>13.6</b>	<b>14.4</b>	<b>13.5</b>	-0.9
Participation IFD aux communes genevoises (RFFA)	-	1.1	1.1	0.8	0.8	1.1	1.1	=
Accueil petite enfance-FDAP (RFFA)	-	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.5	+ 0.1
<b>Total des compensations avec RFFA</b>	<b>-</b>	<b>2.5</b>	<b>2.5</b>	<b>2.2</b>	<b>2.2</b>	<b>2.5</b>	<b>2.6</b>	+ 0.1
<b>Personnes morales (PM) Total</b>	<b>11.1</b>	<b>12.2</b>	<b>11.2</b>	<b>11.2</b>	<b>15.8</b>	<b>16.9</b>	<b>16.1</b>	-0.76

Fig.13 : Fiscalité personnes morales (PM) – sources de revenus

- La fiscalité des personnes morales (PM) est composée des impôts sur le bénéfice des entreprises ainsi que sur le capital de celles-ci. S'ajoutent les deux autres compensations en lien direct avec la votation de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) ;
  - La rétribution aux communes de l'imputation forfaitaire via la Confédération, en lien avec la non double-imposition (fonds à l'étranger) celle-ci est stable à CHF 1.1 mio ;
  - La compensation de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) aux communes pour l'accueil préscolaire, en légère hausse (CHF +0.1mio) pour 2023 à CHF 1.5 mio ;

Comme annoncé depuis l'entrée en vigueur de la réforme fiscale (RFFA) en 2020, les rentrées fiscales sur le capital diminuent de 25% par an, passant d'une production de CHF 2.0 mio en 2020 à un budget pour 2023 à CHF 0.6 mio, soit une perte significative d'environ 70% à CHF -1.4 mio.

### 3.5. TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE (TPC)

CHF/mio	2019	2020	2021	2022	2023
Budget TPC	14.7	16.1	16.9	17.1	19.0
Réel TPC	17.6	17.2	17.5		
Ecart	+ 2.9	+ 1.2	+ 0.6		

Fig.14 : Taxe professionnelle communale (TPC)

- La production annuelle de la taxe professionnelle communale (TPC) augmente significativement au budget 2023 en raison des projections estimées et des taxations connues en 2022. Tout comme la fiscalité des personnes morales, la Taxe Professionnelle Communale est majoritairement payée par les secteurs financiers, bancaires et des assurances.
- Cependant le calcul de la Taxe Professionnelle Communale (TPC) est différent (praenumerando bisannuel) de celui utilisé pour les Personnes Morales (PM) par l'administration fiscale cantonale, puisque les éléments pris en compte pour la taxation sont le chiffre d'affaires généré sur la commune, le loyer et/ou la valeur fiscale connue des locaux, et le nombre d'employés des deux dernières années passées et taxées (2021 et 2022).
- Au total des recettes fiscales (PM) en nature de compte 40, la TPC estimée au budget 2023 représente à elle seule une part prépondérante des revenus fiscaux (PM) directs pour la commune, soit 58% ou CHF 19 mio.

NNNN	Revenus Fiscalité des Entreprises	BU 2023	%
4019	Fiscalité TPC	19.0	58%
4010-11	Revenus fiscaux (PM)	13.6	42%
	Total des Revenus fiscaux (PM)	32.6	100%

Fig.15 : Tableau répartition fiscalité (PM) dont TPC

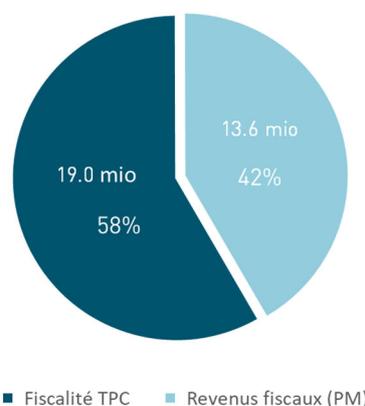


Fig.16 : Graphique répartition fiscalité (PM) dont TPC

## 4 CHARGES

### 4.1 REPARTITION DES CHARGES PAR 2 NATURES (NN)

NN	CHARGES	R2021	%	BU 2022	%	BU 2023	%	$\Delta$ B23-B22
30	Charges de Personnel	38.8	35%	41.4	35%	44.2	34%	+ 2.8
36	Charges de transfert	37.4	34%	39.6	33%	44.2	34%	+ 4.6
31	Charges de biens services et marchandises	20.8	19%	23.9	20%	26.4	21%	+ 2.5
33	Amortissement au patrimoine administratif	12.8	12%	14.2	12%	12.8	10%	- 1.4
34,37	Autres charges (*)	0.7	1%	0.8	1%	0.9	1%	+ 0.1
Total des charges		110.5	100%	119.9	100%	128.5	100%	8.6

Fig.17 : Répartition des charges par 2 natures (NN)

- L'augmentation la plus importante concerne les charges de transfert avec une augmentation de CHF 4.6 mio en chiffres absolus et + 12% en chiffres relatifs. *(Analyse suit au point 4.4)*
- Concernant les amortissements au patrimoine administratif, la répartition des charges budgétées pour 2023 montre, par rapport à 2022, une baisse de CHF -1.4 mio qui s'explique par les amortissements complémentaires votés par le Conseil Municipal en 2021. Ceux-ci ont fait diminuer significativement la charge pour les exercices comptable jusqu'en 2027.
- Une augmentation importante est également attendue et budgétée en 2023 sur la nature 31 concernant les charges de biens et services et autres charges d'exploitation, principalement due à l'augmentation des charges d'énergie (CHF +1.9 mio). *(Analyse suit au point 4.6)*

La part de la charge du personnel augmente en chiffres relatifs au budget 2023 mais diminue en pourcentage *(voir 4.3)*

REPARTITION DES CHARGES EN MIO.- CHF

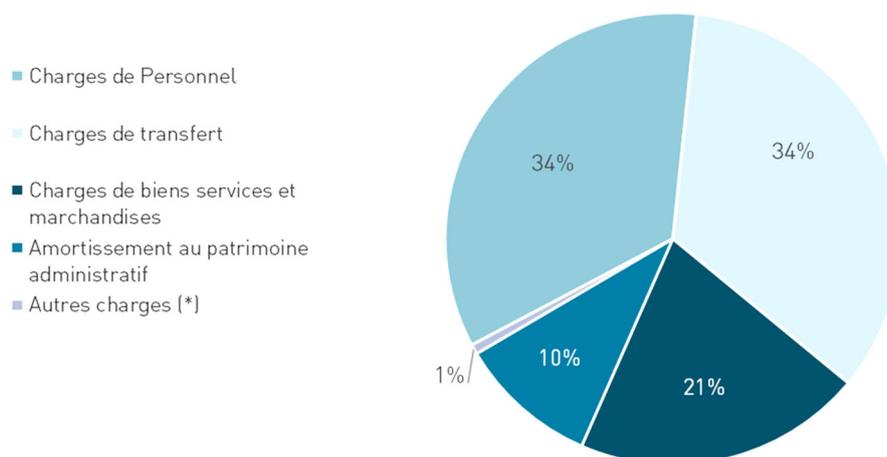


Fig.18 : Graphique répartition des charges par 2 natures (NN)

#### 4.2 NEUTRALISATION DES CHARGES INCOMPRESSIBLES PAR 2 NATURES (NN)

CHF/mio	R2019	R2020	R2021	BU 2022	BU 2023
<b>Total des Charges</b>	103.0	107.9	121.6	119.9	<b>128.5</b>
Gratuités	-1.4	-0.8	-1.3	-2.6	-2.5
LRT (Répartition des tâches)	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Amortissements compl.	-	-	-11.1	-	-
<b>Total charges non-monétaires</b>	<b>-4.4</b>	<b>-3.8</b>	<b>-4.3</b>	<b>-5.6</b>	<b>-5.5</b>
<b>Sous-total 1 des charges</b>	<b>98.6</b>	<b>104.0</b>	<b>106.2</b>	<b>114.3</b>	<b>123.0</b>
Charges Incompressibles	-5.8	-6.2	-6.8	-7.2	-8.0
<b>Sous-total 2 des charges</b>	<b>92.8</b>	<b>97.8</b>	<b>99.4</b>	<b>107.1</b>	<b>115.0</b>
<b>Sous-total 3 des charges</b>	<b>92.8</b>	<b>97.8</b>	<b>99.4</b>	<b>107.1</b>	<b>115.0</b>

Fig.19 : Neutralisation des charges incompressibles par 2 natures (NN)

Au sous-total 1, en neutralisant les charges non-monétaires ci-dessus, on constate qu'elles sont en diminution de CHF 100'000, en relation avec la baisse de gratuités.

Les charges incompressibles quant à elle augmentent de CHF 816'000 passant de CHF 7.2 mio en 2022 à CHF 8.0 mio en 2023, soit une hausse de +11%.

Pour rappel, les charges incompressibles comprennent les charges présentées dans le graphique ci-dessous (Fig. 20) : SIS, le traitement des déchets carnés (CIDEDEC), la participation à l'association des communes genevoises (ACG), les frais de bureautique du SIAG, les frais du GIAP, l'aide à domicile IMAD et les frais de gestion de la FASE. Les charges pour l'énergie ont aussi été intégrées au graphique (Fig. 20) en considérant la marge limitée de flexibilité et la forte augmentation de ce poste.

Les frais de gestion propres à la Ville de Carouge progressent moins rapidement, et elles incluent les frais liés à l'énergie au sous-total 3 : les charges augmentent au total de CHF 7.9 mio soit +7% d'augmentation par rapport au budget 2022.

L'augmentation des charges de la Ville de Carouge est de 4.8% en moyenne sur les 5 dernières années, après neutralisation des charges incompressibles.

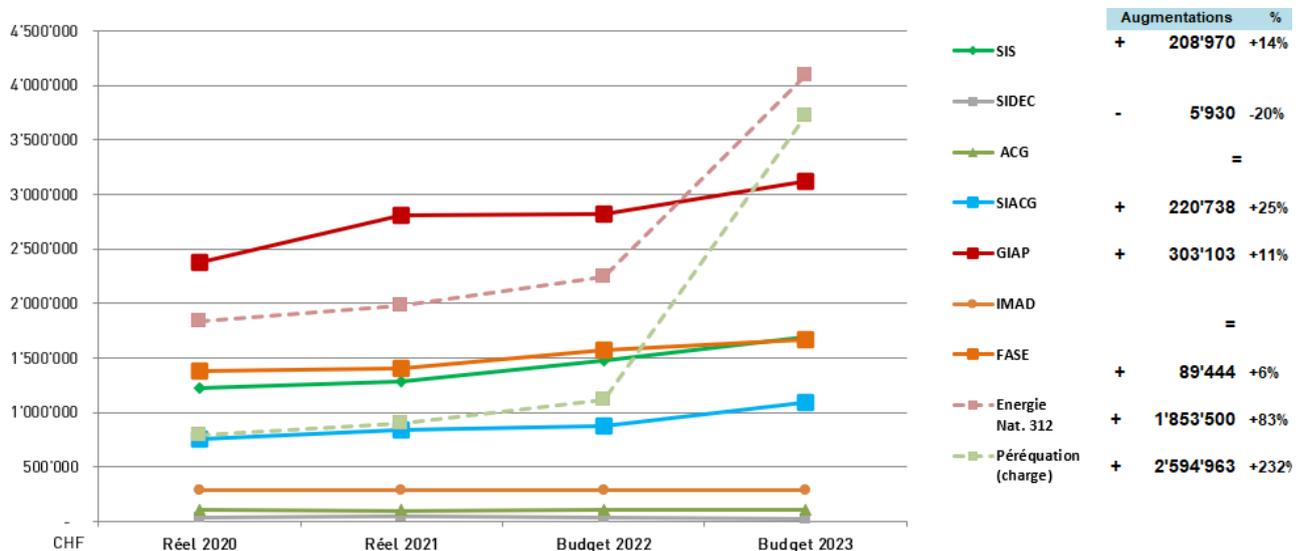


Fig.20 : Graphique des charges incompressibles par 2 natures (NN)

### 4.3 TRAITEMENT DU PERSONNEL

CHF/mio	2019	2020	2021	2022	2023
Budget Personnel	35.4	37.2	38.8	40.4	42.8
Réel Personnel	34.7	35.9	37.3		
Ecart (CHF/mio)	-0.7	- 1.30	- 1.50		
Ecart en %	-2.1%	-3.6%	-3.9%		
Effectif ETP	233.06	241.21	247.06	252.66	259.31

Fig.21 : Traitement du personnel (natures 301/304/305)

Le traitement du personnel fait apparaître au sens strict (natures 301/304/305), une augmentation des charges totales du personnel de CHF 2'432'397.- entre le budget 2022 et le budget 2023. Ces différences sont principalement dues aux :

- Mécanismes salariaux CHF 1'018'526  
*dont notamment*  
*annuités* CHF 291'347  
*indexation au coût de la vie 2.7% (hors nouveaux postes)* CHF 475'117  
*13<sup>ème</sup> (hors nouveaux postes)* CHF 96'372  
*Annualisation des postes permanents* CHF 179'772  
*Évolutions salariales (repourvue poste, évolution, apprenants)* CHF -26'182
- Nouveaux postes permanents (salaires bruts + charges sociales) CHF 657'348
- Nouveaux postes non-permanents (salaires bruts + charges sociales) CHF 522'496
- Cotisations patronales CHF 234'027

Le nombre d'équivalent temps plein (ETP) entre 2022 et 2023, varie de 6.65, en relation avec la création de 4.5 ETP nouveaux postes, la pérennisation d'un poste pour 0.5 ETP, l'augmentation de 1.35 ETP parmi les postes existants et la modification de postes pour 0.3 ETP.

Il est à noter que la part du budget total consacré au traitement du personnel est globalement stable ces 5 dernières années, 33.8% en moyenne, mais pour la seconde année consécutive celle-ci est en baisse, soit en 2023, 33.3% du total des charges.

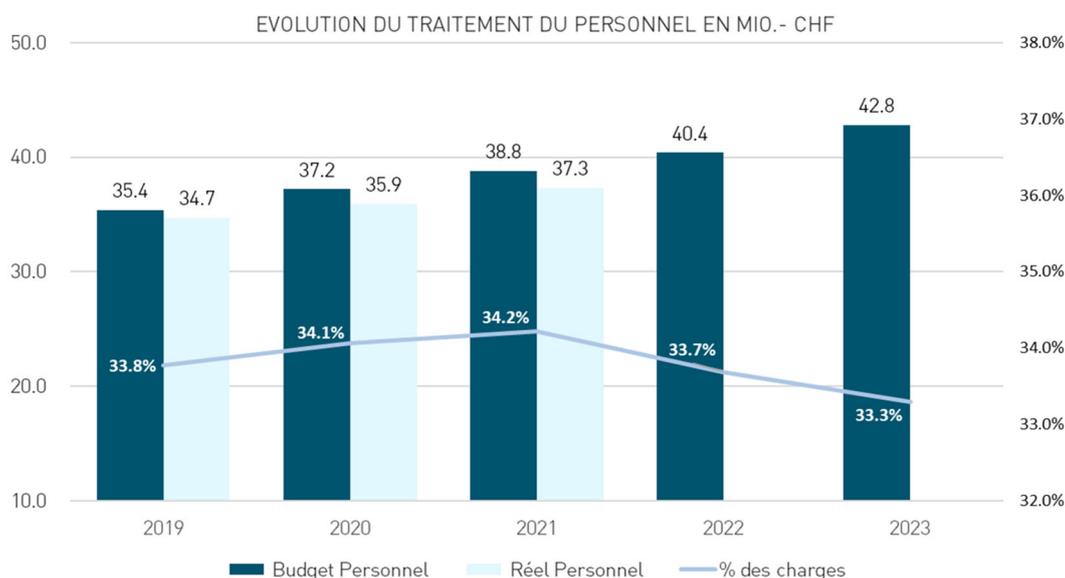


Fig.22 : Graphique évolution du traitement du personnel (natures 301/304/305) hors frais CA/CM, frais de formation

#### 4.4 VARIATIONS DES CHARGES DE BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES (NATURE 31)

NNN	Charges de biens services et marchandises	R2021	%	BU2022	%	BU2023	%	$\Delta$ B23- B22
310	Charges de matériel et de marchandises	1.5	7%	1.7	7%	1.6	6%	- 0.1
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	0.6	2%	0.7	3%	0.7	3%	=
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	2.0	10%	2.2	9%	4.1	15%	1.9
313	Prestations de services et honoraires	8.2	39%	9.2	38%	9.2	35%	=
314	Travaux d'entretien	3.8	18%	4.5	19%	5.1	19%	0.6
315	Entretien des biens et immo. incorporelles	0.3	2%	0.4	2%	0.4	2%	=
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	1.5	7%	1.5	6%	1.8	7%	0.2
317	Dédommagements	0.1	0%	0.2	1%	0.3	1%	=
318	Dépréciations sur créances	0.8	4%	0.4	2%	0.3	1%	- 0.1
319	Diverses charges d'exploitation	2.0	12%	3.0	12%	2.9	12%	- 0.2
<b>Total des charges NNN 31</b>		<b>20.8</b>	<b>100%</b>	<b>23.9</b>	<b>100%</b>	<b>26.4</b>	<b>100%</b>	<b>2.5</b>

Fig.23 : Variations de biens, services et marchandises (nature 31)

- Le budget 2023 des charges de biens services et marchandises augmente de CHF 2.5 mio par rapport au budget 2022 soit +10%. La charge pour l'électricité représente à elle seule 75% de l'augmentation. Ci-dessous le détail de toutes les natures de charges de Biens services et marchandises :
  - Nature 310 : « Charges de matériel et de marchandises » le budget 2023 diminue par rapport au budget 2022 de CHF -0.1 mio.
  - Nature 311 : Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif est stable par rapport au budget 2022 (Machines, outils, biens meubles etc.)
  - Nature 312 : Alimentation (Energies) : le budget 2023 est en augmentation par rapport au budget 2022 CHF +1.85 mio. Cette augmentation est essentiellement due à la très forte augmentation des coûts de l'électricité en raison du contexte actuel (guerre en Ukraine, hydroélectricité en-dessous des besoins, spéculation sur les marchés etc.). Tous les postes suivants sont concernés par l'augmentation prévue :

Natures (Energies)	BU2022	BU2023	$\Delta$ B23- B22
Electricité	999'950	2'520'976	+ 1'521'026
Gaz	407'700	569'634	+ 161'934
Eau	365'950	387'800	+ 21'850
Chauffage à distance (CAD)	305'300	367'900	+ 62'600
Combustibles	159'300	245'390	+ 86'090
<b>TOTAL</b>	<b>2'238'200</b>	<b>4'091'700</b>	<b>+ 1'853'500</b>

- Nature 313 : les « Prestations de services et honoraires » sont stables par rapport au budget 2022 et représentent environ 35% du total des charges de biens services et marchandises. Ces charges sont essentielles pour accompagner les services, et progressent moins vite en proportion du total des charges en 2023.

#### 4.4 VARIATIONS DES CHARGES DE BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES (NATURE 31)

- Nature 314 : Les travaux d'entretien ont augmenté de CHF +0.6 mio. Cette augmentation est en lien direct avec les tarifs des contrats d'entretien et maintenance dont les coûts augmentent de CHF +70'000 pour l'entretien du Théâtre qui a débuté en 2022. Cette nature de charge comprend également l'entretien des divers routes et chantiers qui requiert un budget additionnel de CHF +220'000 en relation avec des interventions plus nombreuses et de l'urgence de certaines.
- Natures 315 : « Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles » ce budget est stable par rapport au budget 2022, en 2023 il est prévu notamment dans ces lignes pour CHF 175'000 l'acquisition et l'entretien des œuvres (Illuminations de Noël), pour CHF 25'000 l'entretien du système d'accès aux caisses des piscines et installations sportives, et CHF 25'000 pour l'entretien courant du matériel des sapeur-pompier.
- Nature 316 : « Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation » en augmentation de CHF 249'000 soit un budget en 2023 de CHF 1.8 mio. Un loyer de CHF 217'000 a été ajouté au budget 2023 pour la location des locaux administratifs (Noirettes 14). Les autres augmentations concernent les charges de chauffages de nos biens, et frais de locations de machines.
- Natures 318 : les dépréciations sur créances ont été mises à jour au budget selon les réels des années passées, et sont en lien notamment avec la production et le recouvrement de la Taxe Professionnelle Communale (TPC).
- Natures 319 : les diverses charges d'exploitation sont en baisse de CHF 200'000 en 2023 sur un budget total de CHF 2.9 mio en raison notamment de la baisse des gratuités accordées.

Les principales réductions sont les suivantes : CHF -180'000 escompte et rabais du secteur Occupation éphémère du domaine public en lien avec les manifestations, CHF -37'000 de gratuité sur réservations de l'administration générale (ajustement comptable), CHF -25'000 réductions accordées aux parents pour les restaurants scolaires du GIAP selon le réel des années 2020 et 2021, et CHF -23'000 de diminution de gratuités des entrées pour la piscine des Pervenches selon le réel des années passées.

Les principales augmentations concernent la gratuité accordée aux ateliers et manifestations CHF +39'000 pour les gratuités de l'administration générale, et CHF +25'000 de correctifs (ajustement comptable).

Ci-dessous l'évolution des charges de biens et services et marchandises et gratuités :

CHF/mio	R2021	%	BU2022	%	BU2023	%	Δ B23- B22
Totaux NN 31	20.8	100%	23.9	100%	26.4	100%	2.5
./. Gratuités	1.3	6%	2.6	11%	2.5	9%	- 0.1
<b>Total NN 31 (hors Gratuités)</b>	<b>19.5</b>	<b>94%</b>	<b>21.3</b>	<b>89%</b>	<b>23.9</b>	<b>91%</b>	<b>2.4</b>

Fig.24 : Evolution des charges de biens et services (NN 31) et gratuités

#### 4.5 VARIATIONS DES CHARGES FINANCIERES (NATURE 34)

- Les charges financières en nature 34 augmentent globalement de CHF 135'000.

Cette nature est composée essentiellement de trois types de charges financières :

- Les charges d'intérêt qui sont en augmentation par rapport au budget 2022 de CHF 171'000 ;
- Les charges d'entretien des biens du PF (Patrimoine financier) en baisse de CHF 40'000 ;
- Les autres charges financières restent stables au budget 2023.

NNN	Charges Financières	R2021	%	BU2022	%	BU2023	%	Δ B23-B22
340	Charges d'intérêts	0.236	40%	0.335	42%	0.506	55%	0.171
343	Charges pour biens-fonds du PF	0.274	47%	0.388	49%	0.348	38%	- 0.040
344	Dépréciations, immobilisations PF	-	0%	-	0%	0.004	0%	0.004
349	Différentes charges financières	0.078	13%	0.058	7%	0.058	6%	-
	<b>Total des Charges NNN 34</b>	<b>0.588</b>	<b>100%</b>	<b>0.800</b>	<b>100%</b>	<b>0.916</b>	<b>100%</b>	<b>0.135</b>

Fig.25 : Charges financières (nature 34)

#### 4.6 VARIATIONS DES CHARGES DE TRANSFERT (NATURE 36)

NNN	Charges de transferts	R2021	%	BU2022	%	BU2023	%	Δ B23- B22
360	Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	4.9	13%	5.10	13%	5.3	12%	0.2
361	Dédommagements à des collectivités publiques	10.3	27%	10.7	27%	11.6	26%	0.9
362	Péréquation financière et compensation	1.2	3%	1.45	4%	4.0	9%	2.6
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	20.7	55%	22.0	56%	22.9	52%	0.9
364	Dépréciations, prêts PA	0.05	0%	0.05	0%	0.05	0%	-
365	Dépréciations, participations PA	0.02	0%	0.02	0%	0.02	0%	-
366	Amortissements, subventions d'investissements	0.2	1%	0.30	1%	0.30	1%	-
<b>Total des charges NNN 36</b>		<b>37.4</b>	<b>100%</b>	<b>39.6</b>	<b>100%</b>	<b>44.2</b>	<b>100%</b>	<b>4.6</b>

Fig.26 : Charges de transferts (nature 36)

Le budget 23 de la nature 36 : « charges de transfert » augmente de + CHF 4.6 mio par rapport au budget 22.

Les principales augmentations proviennent comme mentionné précédemment des charges incompressibles :

- CHF +2.6 mio pour la péréquation financière dont CHF +1 mio pour le Fonds intercommunal. Le budget 2023 inclut également un renforcement de la péréquation, en relation à l'hébergement d'urgence (sans abris CHF +0.9 mio), et l'augmentation de la péréquation des ressources au sein de l'ACG pour CHF +0.7 mio en 2023 ;
- CHF +303'000 de dédommagement et contribution au GIAP ;
- CHF +281'000 de subvention à l'EVE de Pinchat ;
- CHF +259'000 de subvention à l'EVE des Grands-Hutins ;
- CHF +250'000 de subvention à l'EVE des Menuisiers ;
- CHF +220'738 de dédommagement pour l'informatique le SIACG ;
- CHF +208'970 de subvention aux SIS ;
- CHF +198'370 de compensations financières aux communes françaises en lien avec les revenus de la fiscalité de l'impôt à la source (IS) ;
- CHF +104'000 de subvention à l'EVE des Acacias ;
- CHF +100'000 d'augmentation de la subvention culturelle au Théâtre des Amis.

Les principales diminutions sont :

- CHF -134'000 de subventions aux associations sportives (ajustement comptable) ;
- CHF -50'000 de subvention à l'EVE de la Tambourine ;
- CHF -45'000 de subvention de loyer au Théâtre de Carouge,
- CHF -32'000 de subvention à l'EVE des Epinettes,
- CHF -30'000 de subvention aux abonnements TPG, selon adaptation aux réels passés.

#### 4.7 EVOLUTION DES CHARGES D'AMORTISSEMENTS (INVESTISSEMENTS)

CHF/mio	2019	2020	2021	2022	2023
Budget Amos	12.5	13.7	14.1	14.2	12.8
Réel Amos	11.0	11.3	12.8		
Ecart	- 1.5 -12%	- 2.4 -18%	- 1.3 -9%		

Fig.27 : Evolution des charges d'amortissements (investissements)

La diminution des amortissements budgétés entre 2022 et 2023 de CHF 1.4 mio s'explique essentiellement par l'impact des amortissements complémentaires votés en 2021 par le Conseil Municipal, ces amortissements anticipés ont permis de diminuer les budgets dès 2022 pour CHF 1.5 mio par an jusqu'en 2027.

### 5 INVESTISSEMENTS

#### 5.1 EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS NETS & TAUX DE REALISATION

CHF/mio	2019	2020	2021	2022	2023
Budget Invest	59.5	95.5	52.5	66.3	27.1
Réel Invest	23.1	32.7	19.8	[*] 19.2	
Ecart	- 36.4	- 62.8	- 32.7		
Taux de réalisation	38.9%	34.3%	37.1%		

[\*] Estimation octobre 2022

Fig.28 : Evolution des investissements nets et taux de réalisation

Le budget d'investissement montre un écart entre les prévisions budgétaires et les réels qui peuvent être importants. Cela peut être dû à plusieurs facteurs ;

- Un projet peut prendre une autre ampleur ;
- Un projet peut être décalé dans le temps ou annulé car il est dépriorisé ou car il subit des facteurs externes tels que ;
  - délais d'autorisations, délai de livraison, météo, pandémie etc. ;
  - manque de mandataires externes ;
  - indisponibilité de matériel chez les fournisseurs ;
  - dépriorisation par d'autres partenaires (ex SIG, Etat, etc.)
- Un projet est lié aux ressources affectées et disponibles ;
- Un projet se termine parfois en ayant bouclé une économie par rapport au budget ;
- Capacité interne d'absorption /de mise en œuvre surestimée.

## 5.2 PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

Les 10 principaux projets d'investissements ci-dessous représentent près de CHF 18.8 mio bruts, soit **70%** du total des **CHF 27.1 mio** du budget d'investissement 2023.

DA	Bien	Description des principaux projets d'Investissement	Montants
2022-090	1125/0	Crédit de construction pour la rénovation et mise en conformité sécurité-énergie du groupe scolaire des Pervenches	5'500'000
2019-152-a/b	533/2	Voie Verte D'Agglomération / Réalisation des Tronçons Carougeois de la Voie Verte	4'000'000
2021-045	1014/1	Etude préliminaire pour la réalisation d'un Centre Aquatique	2'000'000
2021-025	1067/0	Rénovation et mise en conformité du Parking de l'Octroi	2'000'000
2022-070	1121/0	Crédit de réalisation permettant l'amélioration du cheminement qui reliera la crèche du Val-d'Arve au chemin des Moraines (#4) et l'accès au site de l'administration du Val-d'Arve.(#4bis)	1'500'000
2021-048	643/2	Cité Léopard réalisation d'une ludothèque et d'une arcade commerciale	1'400'000
2021-053	1085/2-3	Acquisition de 2 balayeuses Ravo 5m3	866'000
2017-077A	859/0	Déchetteries enterrées sur le Territoire Communal	520'000
2020-205-a	1021/0	Cheminement des Moraines (#3) : Tronçon parcelle Sigismond-Chemin Charles-Poluzzi	500'000
2017-065-a/c	638/1	Salle Des Fêtes -37 rue Ancienne- Rénovation et mise en conformité/ Reconstruction	500'000
		<b>10 PRINCIPAUX PROJETS PREVUS EN 2023</b>	<b>18'786'000</b>

Fig.29 : Principales dépenses d'investissements

## 6. DETTE

### 6.1 INTÉRÊTS DE LA DETTE

Les charges d'intérêts budgétées s'élèvent en 2023 à CHF 482'000 pour un total d'endettement estimé à CHF 116'500'000 (emprunts) soit un taux d'intérêt moyen budgété de 0.41%. Un taux encore très compétitif par rapport aux intérêts pratiqués sur le marché actuel.

Bien que la dette diminue en 2023 au budget de -5%, les taux d'intérêts sont en augmentation, ce qui rendra plus cher le renouvellement des emprunts arrivant à échéance. Cela est dû aux conditions du marché, moins favorables que celles des récentes années. Les coûts des nouveaux emprunts seront en toute vraisemblance plus élevés en 2023.

Les résultats aux comptes 2021, ainsi que les investissements non-votés initialement prévus en 2022, ont fait baisser ponctuellement le besoin en trésorerie pour les financer. Les efforts d'emprunts se reporteront sur les années à venir et ce selon les votes des projets à venir lors des prochains Conseils Municipaux.

CHF/ mio.	2019	2020	2021	2022	2023
Budget	0.126	0.198	0.215	0.321	0.482
Réel	0.143	0.134	0.229	-	-
Dettes par habitant	3'475	3'710	5'104	5'402	5'076

Fig.30 : Intérêts de la dette par habitant

Le calcul pour le recours à l'emprunt est directement lié au plan des investissements au moment où le budget est établi. Il prend en considération beaucoup de paramètres de gestion notamment le niveau des liquidités en cours et estimé au budget à venir, et ce sur la base des informations comptables connues mais également à partir des projections de fin d'année.

Les besoins en liquidités sont alors mis à jour en fonction de la planification des projets votés par le Conseil municipal, tant pour les dépenses d'investissements que les subventions et recettes liées mais aussi les projets à l'étude ou à venir (non-votés) qui sont connus et indiqués au plan des investissements et ce sur les prochaines années jusqu'en 2027, comme indiqué dans le Plan Financier Quadriennal (PFQ) remis en annexe du budget.

## 6.2 EVOLUTION DE LA DETTE PAR HABITANT

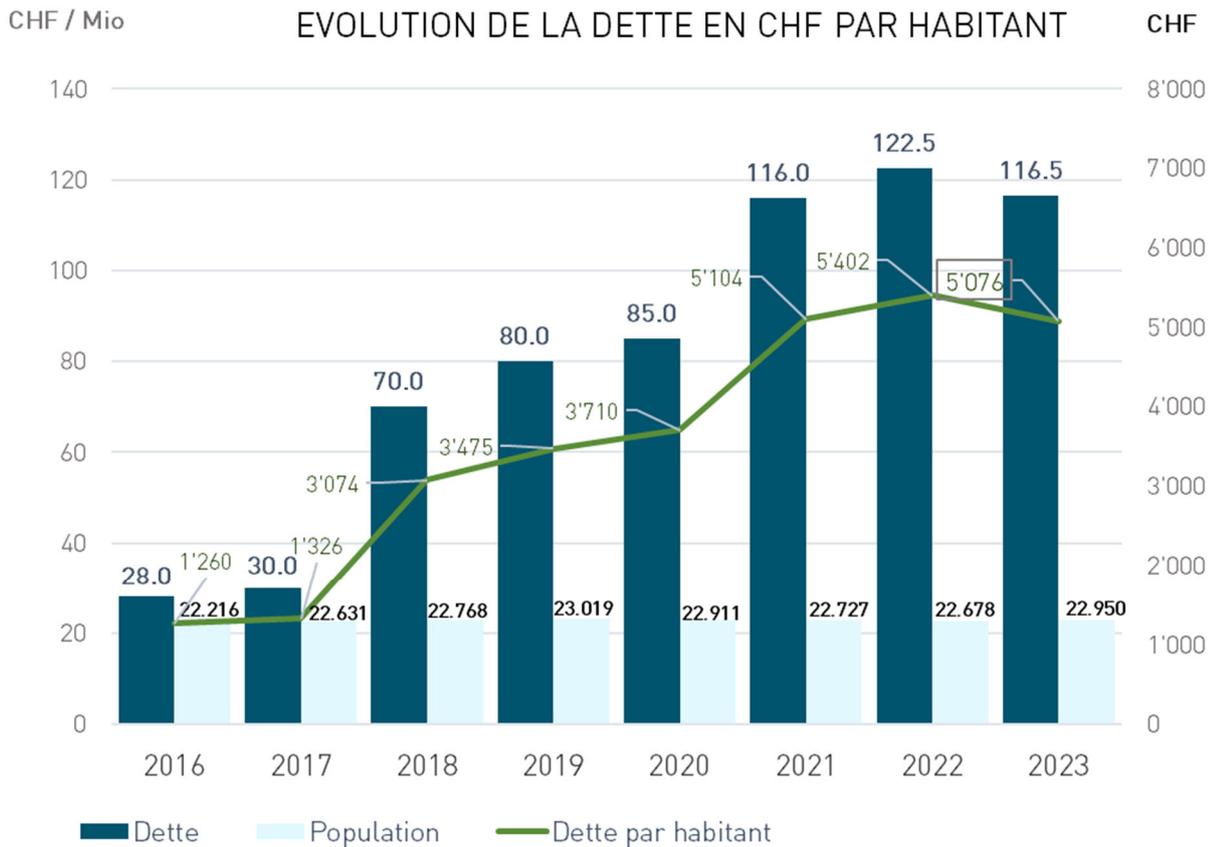


Fig.32 : Evolution de la dette par habitant

- La dette par habitant s'élèvera en 2023 à CHF 5'076 contre CHF 5'402 en 2022.

## 6.3 EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT NET (APRES DEDUCTION DES LIQUIDITES)

CHF/ mio.	R2019	R2020	R2021	B2022	B2023
Dettes	80.0	85.0	121.5	122.5	116.5
Liquidités	8.8	3.8	17.4	20.8*	
Endettement net	71.2	81.2	104.1	101.7	

\* Liquidités à fin octobre 2022

Fig.33 : Evolution de la dette nette

## 7. PLAN DES INVESTISSEMENTS

### 7.1 UN OUTIL DE PILOTAGE EN COMPLEMENT DU BUDGET

La gestion budgétaire est un outil politique et technique à court terme (1 an) qui prend en compte tous les aspects fonctionnels de la commune au travers d'un ensemble cohérent « de lignes chiffrées ». Si le processus budgétaire est efficace comme outil de pilotage, il montre ses limites face aux adaptations, et transformations à réaliser pour répondre aux modifications de l'environnement. L'outil budgétaire doit être donc complété par des outils complémentaires de pilotage à moyen et long terme comme le plan des investissements.

Un plan des investissements est un instrument de travail dans lequel des choix sont exprimés et il véhicule aussi la vision politique durant la législature.

Un plan des investissements est dynamique car plusieurs éléments évoluent jour après jour (la conjoncture, les besoins, les lois, les décisions, les moyens financiers et les priorités).

Il est également un outil de gestion administratif et financier.

Comme tout outil, un plan des investissements doit être conçu avec certaines hypothèses de travail et des scénarios.

Les investissements prévus sont en lien direct avec le compte de fonctionnement car ils déterminent les amortissements, les coûts induits (énergie, salaires, assurances...) ainsi que les intérêts payés.

Les graphiques ci-dessous ont pour but de montrer que l'évolution, la transformation de notre commune est liée à un certain nombre d'investissements qui auront un impact sur les budgets annuels de notre Ville. L'anticipation et la planification des investissements est centrale. Non seulement en ce qui concerne les ressources financières et leur disponibilité, mais également car elle permet de se doter en amont des ressources humaines et logistiques nécessaires à la bonne planification, préparation et accompagnement de ces investissements.

## 7.2 PROJECTION DES INVESTISSEMENTS 2023-2030



Fig.34 : Projection des investissements 2023-2030

Lors de la mise à jour du plan des investissements, d'une année sur l'autre, d'autres facteurs sont pris en compte. Les priorités peuvent être modifiées, un projet peut prendre une ampleur différente de celle « imaginé » au départ ou encore des contraintes externes peuvent impliquer un décalage dans le projet.

Le graphique ci-dessus, nous montre les investissements déjà engagés (crédits votés) ainsi que les nouveaux investissements (crédits à voter) et le financement nécessaire.

L'autofinancement correspond au montant des amortissements plus ou moins le résultat selon les hypothèses posées au départ.

7.3 PROJECTION DE LA DETTE ET DES INTERETS 2023-2030

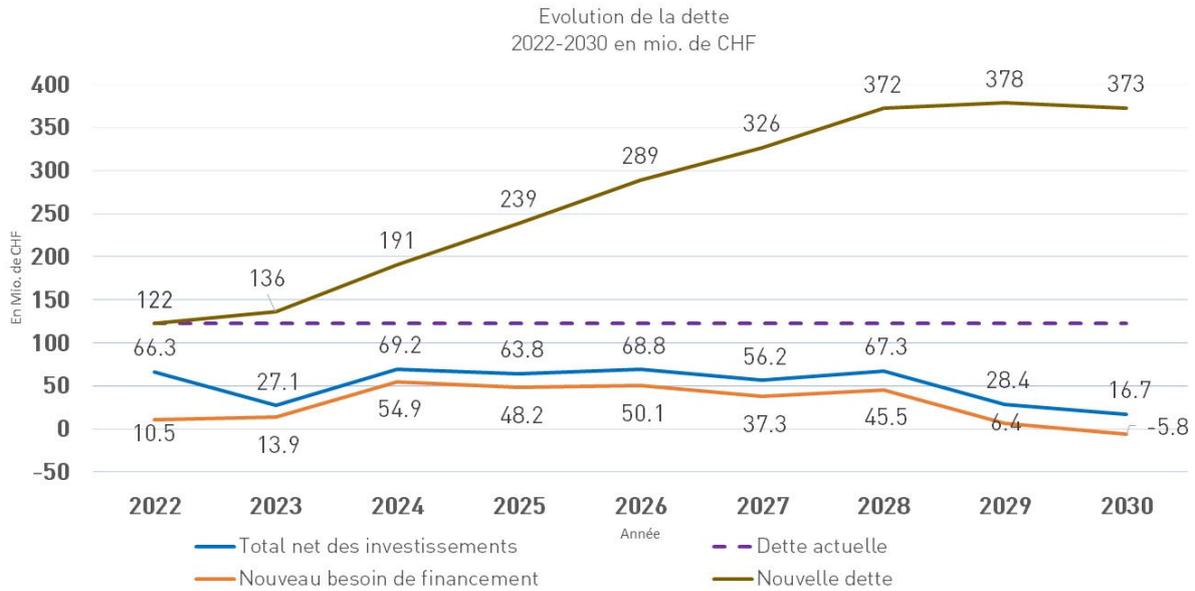


Fig.35 : Projection de la dette et investissements 2023-2030

Le graphique ci-dessus montre l'état de la dette, des intérêts et de son évolution en fonction des nouveaux besoins d'investissements.

La dette évolue en fonction des hypothèses posées au départ et des contrats en vigueur.

A noter que les emprunts ne peuvent être remboursés avant l'échéance. Un remboursement anticipé, même s'il est spécifié dans les contrats, a un coût en règle générale important.

Les intérêts ont un impact direct sur le compte de fonctionnement de la Ville.

## 7.4 L'AUTOFINANCEMENT 2023-2030



Fig.36 : Projection des investissements nécessaires 2023-2030

Le graphique ci-dessus montre la capacité à couvrir les investissements par le biais de l'autofinancement ou le recours à l'emprunt.

## 7.5 PROJECTION DES AMORTISSEMENTS 2023-2030

La projection des investissements 2023-2030 montre que l'impact sur les amortissements prévus dans les prochains budgets de fonctionnement sera très important.

Sur la base des éléments connus et si les projets sont votés et réalisés dans les temps annoncés en 2022 lors de l'élaboration du présent budget 2023, les amortissements évolueraient de CHF 13.2 mio pour 2023 à près de CHF 22. mio en l'espace de 5 ans pour 2028.

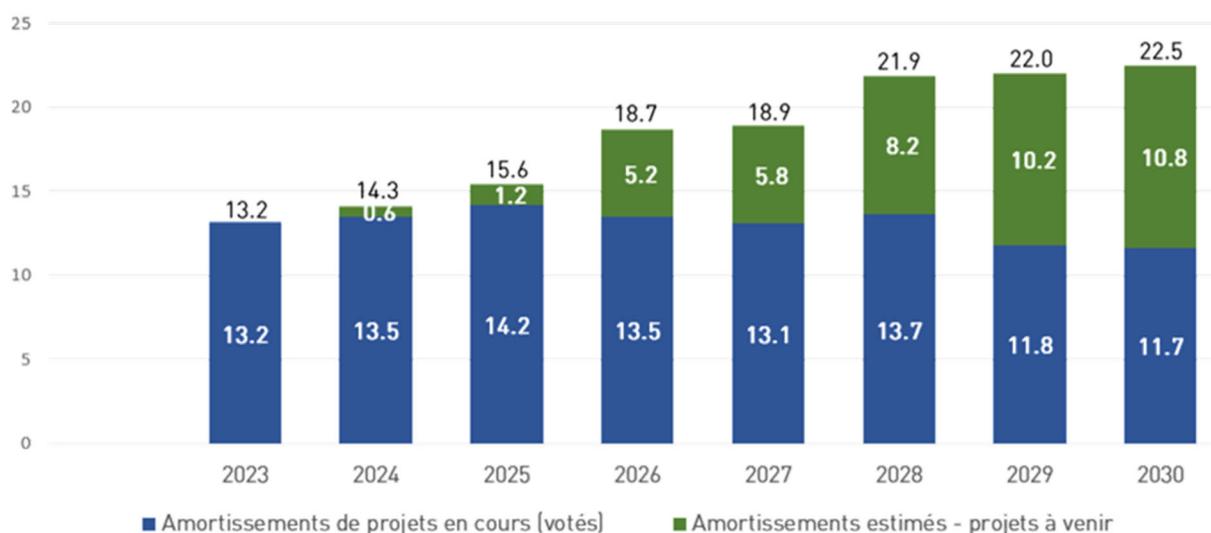


Fig.37 : Projection des amortissements 2023-2030

## 7.6 CONCLUSION

Comme indiqué depuis plusieurs années, le plan des investissements de la Ville est ambitieux. Il est le reflet des enjeux de notre territoire et de son évolution dans divers secteurs notamment dans le secteur du PAV, mais aussi de la Fontenette. Les investissements s'inscrivent aussi dans les orientations du programme de législature centré sur la garantie du bien être de la population, de la mise à disposition d'équipements et espaces publics de qualité, et la création d'une ville résiliente face au dérèglement climatique

Comme illustré dans plan financier, entre la période 2023 à 2030, l'autofinancement (amortissements) se monte à :

- CHF 105 mio pour les crédits votés ;
- CHF 42 mio pour les crédits non-votés ;

soit au total un autofinancement estimé à CHF 147 mio.

Les investissements prévus pour cette même période quant à eux se montent à CHF 386 mio, soit un besoin de financement de CHF 239 mio. (CHF 386 mio ./ CHF 147 mio).

Il est à noter qu'indépendamment de la source de financement, les investissements d'aujourd'hui auront un impact dans les années à venir non seulement sur le budget de fonctionnement via les amortissements, mais auront un impact immédiat sur la charge d'intérêt et pour certains objets des coûts induits additionnels.

Au vu des considérants mentionnés ci-dessus, de la dette actuelle (CHF 121.5 mio) et des nouveaux besoins de financement (CHF 239 mio), des choix et des priorisations devront être effectués.

En fonction de l'évolution, la charge actuelle d'amortissement supportable est estimée à CHF 13 mio/CHF 14 mio par an à réévaluer régulièrement en fonction de l'évolution des revenus et des charges.

